

PROTELL dit "NON" à la révision de la loi sur les armes

Autor(en): **Weck, Olivia de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-867936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Votation

PROTELL dit «NON» à la révision de la loi sur les armes

Cap Olivia de Weck

Vice-présidente de PROTELL

Le référendum lancé par la Communauté d'intérêts du tir suisse (CIT) dont fait partie PROTELL a abouti le 17 janvier 2019 par le dépôt de plus de 125'000 signatures. Un engouement populaire qui démontre l'importance de ce sujet pour les Suisses.

La loi sur les armes telle que soumise à votation le 19 mai prochain reprend la nouvelle directive sur les armes de l'UE, adoptée au printemps 2017. Cette directive a pour but de réduire le terrorisme. Or, les dispositions de cette loi n'apportent rien contre le terrorisme; elles ne font que désarmer les honnêtes citoyens détenteurs d'armes en Suisse.

Nommée vice-présidente de PROTELL en début d'année, je mène le combat pour défendre nos libertés et nos droits. Je suis d'ailleurs heureuse de constater que la Société Suisse des Officiers s'est positionnée dans le même sens. Une société libérale va de pair avec le droit du citoyen de détenir une arme. Ce droit, nous devons le conserver. Bon nombre d'opposants expliquent que nous menons une bataille contre l'Europe. Cela est faux. Nous ne remettons pas en cause ni en doute les accords conclus jusqu'alors. Il sied simplement de rappeler qu'en 2005, lors de la votation populaire sur l'adhésion à l'espace Schengen, le Conseil fédéral nous avait assuré qu'il n'y aurait ni renforcement drastique de la loi sur les armes ni d'obligation de prouver un besoin. Il faut croire qu'il y a eu un oubli... Il n'est pas imaginable que la Suisse accepte tout et n'importe quoi. Si chaque fois que l'UE veut nous faire accepter une loi, elle utilise la menace et le chantage, est-ce que c'est vraiment le partenaire présenté à la Suisse lors des votations de 2005? De plus, l'évolution doré et déjà annoncée par Bruxelles de cette fameuse directive vise purement et simplement la suppression des armes semi-automatiques en Europe. Nous en sommes aux prémices aujourd'hui.

Au-delà de cet aspect, comme déjà mentionné, l'effet de la directive en tant que mesure antiterroriste est nul. En

effet, il sied de rappeler qu'aucun attentat terroriste n'a été perpétré avec une arme légale. Les nouvelles règles, dont la mise en œuvre représenterait une lourde charge administrative et financière (à la charge du contribuable) ne sont pas adaptées à l'objectif qu'elles sont censées atteindre. Cette chicanerie administrative est lourde de conséquence pour tous ces détenteurs d'armes qui respectent la loi actuelle, qui est de surcroît suffisamment restrictive pour une Suisse en sécurité. En effet, la Suisse est un pays sûr et est un pays qui possède un lien très particulier avec les armes. Les armes à feu sont répandues en Suisse (environ 3 millions d'armes), mais elles sont détenues par des citoyens qui ont un respect de l'arme et une connaissance bien établie de leur maniement. Le service obligatoire y est certainement pour quelque chose. Notre société est éduquée; la responsabilité individuelle, la discrétion sont des valeurs que nous maîtrisons.

PROTELL et tous ceux qui soutiennent le référendum ne demandent rien d'autre que le *statu quo*, qui est le résultat d'un processus législatif équilibré et parfaitement adapté aux particularités de notre pays.

Le droit de détenir une arme appartient à tout citoyen. C'est notre liberté qui en dépend. Votez «NON» le 19 mai 2019 à la révision de la loi sur les armes.

O. d. W.

